

# Stagiaires,

# se défendre à l'INSPE !

Malgré les campagnes médiatiques de recrutement, devenir enseignant·e·s ressemble de plus en plus à un parcours du combattant : stage en responsabilité, validation du master, mémoire, inspection, etc. Les tâches s'accumulent et l'administration se permet de te demander parfois tout et n'importe quoi... puisque l'épée de Damoclès de la non-titularisation pèse sur tes moindres gestes.

Depuis septembre 2010, l'évaluation des stagiaires se fait selon une grille de compétences (comme les enseignant·e·s titulaires depuis le 1er septembre 2017). La grille de compétences en question a encore été complexifiée à partir de septembre 2014.

Si l'on pouvait croire que cette évaluation pouvait rendre plus explicite les critères d'évaluations, dans la pratique, elle a surtout provoqué une augmentation forte des licenciements et renouvellements de stages (+134% entre 2013 et 2016!).

La non-titularisation de certains stagiaires s'appuie parfois sur des considérations qui n'ont rien à faire dans des rapports d'évaluation ou sur des appréciations totalement subjectives, voire arbitraires. Pour faire respecter ses droits, il faut commencer par parler de sa situation à ses collègues, contacter son syndicat rapidement, sans attendre le dernier moment, et constituer des dossiers détaillés (toute correspondance avec l'INSPE, les tuteurs et tutrices, les chef·fes d'établissement et IPR, etc.).

Les fonctionnaires stagiaires ont le droit d'avoir accès à leur dossier d'évaluation. De façon générale, l'unité et l'organisation collective des personnels est le meilleur moyen de résister aux abus de la hiérarchie.

## Un métier ça s'apprend

L'enseignement est un métier pas un don du ciel. Tu as fait tes preuves lors d'un concours, l'année de stage doit être un moment de formation, ce qui nécessite de se trouver dans des conditions correctes, sans surcharge de travail, avec réduction du nombre d'heures en responsabilité devant les élèves.

## Et ta mutation ?

La période des mutations interacadémique se déroule entre fin novembre et début décembre 2021, et les stagiaires doivent obligatoirement y participer. Sud éducation Alsace est bien entendu là pour vous aider, mais, contrairement aux légendes urbaines entretenues par certains syndicats, il ne permet pas d'obtenir des passe-droits encore moins dans une période où la disparition des commissions administratives paritaires rend le mouvement très opaque pour les personnels !

**Le syndicalisme sert à faire respecter les principes qui permettent à chacun et chacune de participer au mouvement de façon équitable !**

**Syndicaliste, pas clientéliste, SUD Éducation Alsace est là pour te conseiller et t'informer !**

## Pour les stagiaires, Sud éducation revendique :

- Un allègement de service : pas plus d'un tiers du temps de service devant les classes, comme cela était le cas jusqu'à la masterisation ;
- Une formation renforcée sur le temps de service, assurée par des formateurs·trices pour tou·te·s les stagiaires ;
- Une formation de qualité avec une décharge de service pour les tuteurs et les tutrices ;
- Un dispositif particulier pour soutenir celles et ceux qui sont en difficulté ;
- Une formation aux pédagogies coopératives ou alternatives ( Freinet, pédagogie nouvelle, pédagogie institutionnelle, GFEN, etc.) pendant la formation initiale ;
- Une harmonisation des procédures de titularisation dans toutes les académies, garantissant l'équité et les droits des stagiaires avec un contrôle paritaire lors des étapes de titularisation ;

Téléchargez nos guides des stagiaires (1er et 2nd degré) sur notre site :  
[www.sudeducalsace.info](http://www.sudeducalsace.info)

Nous contacter :

[capa.sudeducalsace@gmail.com](mailto:capa.sudeducalsace@gmail.com)

